

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2022

Présents : M Michel MARESCOT - Maire – M Didier PAPELOUX (en visioconférence) - Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - Adjointe - M Michel DABOUT - Mme Sophie DIERRE - M Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - M Germain LELARGE - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI – M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Madame Corinne DROUEN, Monsieur David MARES.

Secrétaire : M Germain LELARGE.

1) Construction d'un ouvrage de confortement de la falaise : lancement du marché de travaux et procédures:

Il convient d'engager la phase de réalisation de ce projet qui consiste à un clouage généralisé de la falaise, associé à un parement en béton armé, pour confiner les terrains et traiter le risque de rupture de la falaise, accompagné de dispositifs de gestion des eaux, de cheminements piétons, de végétalisation, de reprise des revêtements existants

Ces aménagements techniques de confortement s'accompagnent d'un projet d'insertion paysager, ayant pour objectif général la mise en valeur de la falaise, du village de Villerville et de la promenade située en pied de falaise.

Le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux de construction d'un ouvrage de confortement de la falaise a été rédigé par le maître d'œuvre et comportera 3 lots :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Voirie et réseaux divers
- Lot 3 : Espaces verts et mobilier.

Le mandataire de groupement de maîtrise d'œuvre (ANTEA Group) présente les trois lots constitutifs du Dossier de Consultation des Entreprises.

ANTEA Group confirme la pérennité de l'ouvrage en tant que structure et au moins sur une période de 75 ans.

Le dossier de consultation comprend :

- Le Règlement de Consultation,
- les Actes d'Engagements,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- le bordereau de prix unitaire pour chacun des lots,
- les Cahiers des Clauses Techniques Particulières,
- les plans et carnets de détails.

Les critères de jugement des offres

Les critères de sélection proposés tiennent compte de la nécessité de respecter l'enveloppe fixée et de disposer d'une équipe expérimentée se traduisant comme suit :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont, avec leur pondération :

1 – Prix des prestations : 55 %

2 – Valeur technique : 45 %

Monsieur le Maire rappelle que le montant global de l'opération fixé à la convention attributive de subvention avec l'Etat en date du 10 Octobre 2020 est de 6 173 231 € HT y compris aléas.

Il s'agit donc d'un marché de travaux supérieur au seuil des procédures formalisées, passé en la **forme d'un appel d'offres ouvert** dont les modalités de consultation sont soumises aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Accord du Conseil municipal pour :

- l'approbation du dossier de consultation des entreprises,
- l'autorisation, au nom de la Commune, de lancer le marché de travaux pour la construction de l'ouvrage de confortement de la falaise,
- la signature des actes dans le cadre de ce marché.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

